

AVIS PUBLIC

PLAN MUNICIPAL ET ARRÊTÉ DE ZONAGE DE SAINTE-MARIE-SAINT-RAPHAËL

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël a l'intention de modifier son plan municipal, en agrandissant une partie du secteur d'affectation mixte (M) à même un secteur d'affectation chalet (CH) et, son arrêté de zonage en agrandissant une partie de la zone mixte (M) à même une zone chalet (CH) afin d'y inclure une proposition particulière (PP-2) en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*. Les lots concernés sont situés au 1132, boulevard de la Mer et portent les numéros d'identification (NID) 20692364, 20168852, 20585048 et une partie du lot 20717302 (voir carte). Le but de cette modification est de permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire et d'ajouter des dispositions pour encadrer cet usage à l'intérieur d'une proposition particulière assujettie aux termes et conditions retrouvés à l'arrêté de zonage.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites aux modifications proposées, aura lieu le 29 avril 2019 à 19h30 à la salle Conrad-Godin de l'édifice municipal de Sainte-Marie-Saint-Raphaël, 1541, boulevard de la Mer.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés au secrétaire municipal au 1541, boulevard de la Mer, Sainte-Marie-Saint-Raphaël, N.-B., E8T 1P5, doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 26 avril 2019, à 16h30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant à l'édifice municipal, de 9h00 à 16h30 du lundi au vendredi, à l'adresse ci-haut indiquée.

